

**Tribune d'Agnès Pannier-Runacher
pour le site internet de l'Usine nouvelle**

Mercredi 11 septembre 2019

"La préparation à un hard Brexit est l'affaire de tous" pour Agnès Pannier-Runacher

Exclusif A 50 jours du 1er novembre, date d'une éventuelle sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union Européenne, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances lance dans L'Usine Nouvelle un avertissement aux entreprises. Notre voisin pourrait devenir un pays tiers et, au-delà des mesures prises par le gouvernement, cela entraînerait des conséquences immédiates sur les importateurs et exportateurs et en chaîne sur certains sous-traitants. Chaque entreprise doit s'interroger sur l'impact du choc et s'y préparer en sollicitant le concours d'organisations publiques ou professionnelles.

"Les turbulences politiques outre-Manche ont fait resurgir la menace d'une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne, le 31 octobre prochain. Nous préparer à ce scénario est indispensable. Ce message, le gouvernement le porte de façon constante depuis plusieurs mois. Nous avons pris les mesures nécessaires sur le plan législatif et renforcé les moyens de l'administration. Mais cette préparation est aussi de la responsabilité des entreprises.

Une sortie sans accord du Royaume-Uni signifie que ce pays sera, dès le 1^{er} novembre, traité par l'Union européenne comme tout pays avec lequel nous n'avons pas conclu un accord commercial. En pratique, cela implique le rétablissement immédiat d'une frontière physique, avec tout ce qui l'accompagne : des droits de douane à acquitter et des formalités douanières, ainsi que de nouvelles formalités réglementaires à accomplir, comme par exemple les demandes d'autorisation de mise sur le marché. Ce scénario rendra donc nos échanges plus difficiles, du jour au lendemain. Nos entreprises exportant ou s'approvisionnant au Royaume-Uni ne pourront plus faire circuler librement leurs marchandises, services, salariés ou capitaux. Là où nous avons un marché unique, il y aura deux marchés distincts.

Se préparer est donc impératif. L'impact d'un Brexit sans accord sur l'activité des entreprises pourra être important et sera le plus souvent fonction de leur préparation. Faire le choix de ne pas se préparer à un *no deal*, c'est prendre un pari risqué sur l'avenir. Chacun doit prendre ses responsabilités et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour anticiper. C'est pourquoi nous avons déployé un plan complet de sensibilisation des entreprises au Brexit depuis l'automne dernier, afin d'accompagner au mieux les plus exposées, ainsi que les plus petites, PME et TPE.

Aujourd'hui, la date possible d'une sortie sans accord est fixée au 31 octobre. Il reste donc 50 jours pour se préparer. Aussi bien le grand groupe exportateur que la start up fraîchement créée ou la petite entreprise artisanale spécialisée sont concernés. Et même si vous n'avez pas d'échanges quotidiens avec le Royaume-Uni, un Brexit dur peut avoir un impact sur votre activité. C'est par exemple le cas si vous êtes client ou fournisseur d'une entreprise française ou européenne qui commerce avec le Royaume-Uni, si vous stockez vos données au Royaume-

Uni ou si vous avez enregistré une marque « UE » ou communautaire sur le marché britannique.

Demandez-vous donc sans plus attendre : mon organisation est-elle impactée ? Pour le savoir, nous vous donnons rendez-vous sur « brexit.gouv.fr » ou vous recommandons de contacter les services et opérateurs de l'Etat, vos organisations consulaires, vos fédérations professionnelles ou les services de la Région avec lesquels vous avez l'habitude de travailler. Relayez ce message auprès de vos sous-traitants et de vos clients : une absence de préparation d'un seul maillon de votre chaîne logistique ou de production peut suffire à perturber votre – et leur – activité. Le temps presse : la préparation à un *hard Brexit* est l'affaire de tous."

Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances